

JOIGNY INFOS

1^{ER} TRIMESTRE 2026 #156

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE



P.12 | DOSSIER

Règles d'urbanisme

P.16 | HOMMAGE

Bernard Moraine s'est éteint

P.24 | SPORT

Remise de récompenses

© Anthony Prosper



WWW.VILLE-JOIGNY.FR





Nicolas Soret

Président de la communauté de communes du Jovinien
Maire de Joigny

Bernard Moraine nous a quittés le 15 décembre dernier

Avec lui disparaît une figure profondément attachée à notre commune, à son histoire et à son avenir.

Maire engagé, homme de convictions, Bernard Moraine a exercé ses responsabilités avec une exigence constante : servir l'intérêt général. Son action municipale s'est inscrite dans la durée, avec le souci de construire, de transmettre et de préserver ce qui fait l'identité de notre ville. Il croyait au rôle essentiel de la commune, à la proximité avec les habitants, à la force du dialogue et à la responsabilité des élus locaux.

Au-delà des fonctions, beaucoup se souviendront d'un homme de caractère, fidèle à ses engagements, parfois exigeant, toujours impliqué. Il assumait ses choix avec droiture, convaincu que l'action publique devait être guidée par le sens du devoir et le respect des institutions.

En ces moments de recueillement, nos pensées vont d'abord à sa famille, à ses proches, à celles et ceux qui l'ont accompagné tout au long de son parcours personnel et public.

La commune rend aujourd'hui hommage à l'un de ses anciens maires. Son nom demeure lié à une période de notre histoire locale et son engagement fait désormais partie de la mémoire collective de notre ville.

C'est avec respect et reconnaissance que nous saluons son parcours et son dévouement au service de la collectivité.

**Votre maire,
Nicolas Soret**

SOMMAIRE

EN VEDETTE	4-5
ARRÊT SUR IMAGES	6-7
ÉDUCATION	8-9
L'INFO EN BREF	10-11
DOSSIER	12-15
HOMMAGE	16-17
VIVRE À JOIGNY	18
PATRIMOINE	19
URBANISME	20
INTERCOMMUNALITÉ	21-22
CULTURE	23
SPORT	24
HISTOIRE	25
TRIBUNES	26
INFOS PRATIQUES	27

Vœux de Nicolas Soret



© Anthony Prosper



© Anthony Prosper



© Anthony Prosper

LE MAIRE A PRÉSENTÉ SES VŒUX AUX ACTEURS DU TERRITOIRE ET AUX AGENTS

Nicolas Soret, maire, président de la communauté de communes du Jovinien, a présenté ses vœux aux forces vives de Joigny et du Jovinien lors d'une cérémonie organisée jeudi 15 janvier dans les salons de l'Hôtel-de-Ville et devant un public venu nombreux.

Le lendemain, il s'adressait aux agents de la Ville et de l'intercommunalité à l'occasion de la nouvelle année. La cérémonie a été l'occasion de remettre des médailles d'honneur régionale, départementale et communale puis de célébrer des départs à la retraite. **Ont été médaillés** : Laurence Barret, Valérie Billotet et Guy Alluin (35 ans de service) ; Céline Pino, Pascale Fayadat-Livet, Malgorzata Janicki, Dariusz Janicki et Pierre Fantini (30 ans de service) ; Sophie Schaller, Catherine Loubat-Vedrenne, Géraldine Duverne, Arnaud Pilate, Anthony Pascal, Bruno Merat et Gérard Leplat (20 ans). **Les jeunes retraités** – partis en 2025 – sont : Hélène Gremet-Riotte, Gaëtine Messan, Annick Payre et Dominique Menat.



© Sophie Thomas

Kilibo

Une délégation venue de Ouèssè-Kilibo, au Bénin, était accueillie à Joigny du 10 au 13 octobre, à l'occasion du 15^e anniversaire du protocole d'amitié entre Joigny et Ouèssè-Kilibo. Au lendemain de la cérémonie officielle, l'avenue de Ouèssè-Kilibo a été officiellement inaugurée par le maire Nicolas Soret et les membres de cette délégation. Cette avenue est située à l'extrémité de l'avenue d'Amélia.



© Anthony Prosper

Marché de Noël

La Ville de Joigny a organisé la 23^e édition de son Marché de Noël les 6 et 7 décembre, au Marché couvert et dans des chalets installés place du 1^{er} RVY, avec une soixantaine d'exposants. L'événement, animé par des concerts, un feu d'artifice le samedi soir et des spectacles le dimanche, a aussi marqué l'inauguration des illuminations de fin d'année, lancées par Nicolas Soret depuis la place Jean-de-Joigny. La place a été décorée par les agents de la Ville à partir de décors recyclés ou fabriqués par eux-mêmes.



© Sophie Thomas

Amélia

Joigny-Amélia, vingt ans déjà ! Les samedi 27 et dimanche 28 septembre, une importante délégation venue d'Amélia, en Italie, était à Joigny à l'occasion du 20^e anniversaire du jumelage entre les deux communes. Les fameux « Sbandieratori », lanceurs de drapeaux, se sont produits publiquement et à plusieurs reprises. Ils ont été très applaudis. Les lanceurs de drapeaux d'Amélia ont été plusieurs fois champions d'Italie !

Parentalité

Le 2 octobre, la Ville de Joigny, avec le soutien de la caisse d'allocations familiales de l'Yonne et de l'Etat dans le cadre de la Cité éducative, a organisé un colloque autour de la parentalité, sur le thème : « Enjeux contemporains et postures professionnelles dans le champ de la parentalité. » Cette journée d'étude, ouverte aux professionnels, a réuni 120 participants.



© Sophie Thomas

Noël des aînés

Jeudi 4 décembre, près de 300 invités étaient accueillis dans les salons de l'Hôtel-de-Ville pour un déjeuner dansant. Il s'agissait du repas de fin d'année offert par la municipalité aux habitants de 70 ans et plus qui avaient fait ce choix. D'autres ont préféré le colis gourmand (deux séances de distribution ont eu lieu). Ravis de se retrouver avec leurs amis, avec leurs voisins, les aînés, entre les plats, ont dansé sur les chansons interprétées par l'orchestre Florence Pariot.



© Anthony Prosper

Quais

Les travaux liés à l'aménagement des quais et de la place du 1^{er} RVY arrivent dans leur dernière ligne droite. L'aire de jeux pour enfants a été installée ; les pavés sont posés sur l'esplanade située face à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville et autour de la fontaine. L'essentiel des travaux aura été réalisé pour la mi-décembre comme prévu en amont. La pose du mobilier s'achèvera également début 2026. Le grand jeu pour enfants, conçu en lien avec eux, sera, lui, présent au mois de février.



© Jérôme Prainito

L'ESPACE DES CITOYENS DE DEMAIN



© Anthony Prosper



Le centre de loisirs municipal est installé dans ses nouveaux locaux de l'espace Anna-Carnaud depuis deux ans maintenant. Le bâtiment moderne, aux normes écologiques les plus exigeantes, accueille également le service scolaire de la mairie de Joigny. Le centre de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 13 ans habitant Joigny, aux élèves des écoles publiques jovinienne ainsi qu'aux enfants des communes ayant signé une convention avec la Ville de Joigny. Une équipe, stable, de 11 animateurs intervient auprès des jeunes qui ont accès à un espace extérieur aménagé, avec des jeux et un potager.

Comment fonctionne le centre de loisirs ?

Il est ouvert chaque mercredi en période scolaire et durant les vacances (sauf Noël). Les réservations et leur règlement s'effectuent en ligne depuis l'espace citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/joigny/espace-citoyens/> Sur place, les activités se déroulent dans des lieux aménagés. Les repas se prennent dans la salle de restauration (qui est aussi la cantine des écoliers de Saint-André, Marcel-Aymé et Kergomard).

Les mercredis. En 2024, 59 enfants en moyenne ont été accueillis chaque mercredi et en 2025, ils étaient 71. L'objectif est de permettre aux enfants de s'initier

à de nouvelles pratiques et de réaliser, ensemble, des projets. Il s'agit d'offrir la possibilité aux citoyens de demain, de s'ouvrir sur le monde, sur l'environnement, sur les autres. A noter : depuis le centre de loisirs, les enfants pratiquant une activité extérieure, à Joigny, le mercredi (sport, musique) peuvent y être conduits par les animateurs. Des ateliers sont prévus en partenariat avec le Conservatoire, autour de la découverte musicale et du chant. Prochainement seront développés d'autres projets en collaboration avec la bibliothèque.

Les vacances. A chaque période, son thème. Par exemple en 2025 : vacances de février, *Carnavals du monde* ; vacances d'avril, *Pakapacarnaud* – une aventure sous forme d'énigmes et de défis quotidiens ; vacances d'été, *Voyage autour du monde* ; vacances d'octobre, *Les secrets d'Anna Carnaud : le grimoire oublié*. Un stage « savoir rouler à vélo » a également été proposé en octobre. Puis, les sorties ludiques ne sont jamais oubliées. Chaque séjour se termine par un goûter avec les familles. Familles invitées à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Contact. Espace Anna-Carnaud, 80 rue du Luxembourg à Joigny. Tel. 03 68 33 92 25. Courriel : centre.loisirs@ville-joigny.fr

« SI TU NE PEUX PAS LE DIRE, ÉCRIS-LE »



La Ville de Joigny a rejoint, cette année, le dispositif des « boîtes aux lettres papillons®. » Dans les écoles élémentaires Saint-Exupéry, Marcel-Aymé, du Clos Muscadet, Albert-Garnier, Sainte-Thérèse et à l'espace/centre de loisirs Anna-Carnaud, durant les dernières vacances scolaires de printemps, des boîtes aux lettres ont été installées pour permettre aux enfants – à partir de la classe de CP – de déposer des messages ou des dessins, à l'abri des regards. Le but est de libérer la parole des enfants victimes de violences, quelles qu'elles soient (*).

Le dispositif, porté par l'association d'envergure nationale « Les papillons », s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif de territoire, du label « Cités éducatives » et du titre « Ville amie des enfants » dont bénéficie Joigny. La Ville de Joigny souhaite jouer un rôle essentiel dans la libération de la parole des enfants pour lutter contre toutes les formes de violences qui leur sont faites.

Les messages déposés dans les boîtes aux lettres sont relevés deux fois par semaine par des agents de la Police municipale puis transmis au pôle d'analyse de l'association Les papillons, lequel est constitué de psychologues spécialisés dans les violences faites

aux enfants. Si la nature, la gravité et l'immédiateté des faits dénoncés par l'enfant le justifient, le pôle d'analyse effectue un signalement auprès du procureur de la République ou une information préoccupante auprès de la CRIP (cellule départementale de recueil des informations préoccupantes) de l'Yonne. Si les situations relevées, au contraire, ne présentent pas de caractère grave ou urgent, l'association informe l'école pour qu'une réponse soit faite à l'enfant et qu'un soutien puisse être mis en place. Mais dans tous les cas, une réponse est faite à l'auteur du message.

A noter : deux agents de la Ville de Joigny, déjà formés pour détecter les signes de maltraitance et recueillir la parole des enfants, interviennent sur les temps périscolaires, puis à chaque rentrée scolaire, pour sensibiliser les écoliers à l'usage de la boîte aux lettres. Celles-ci, dans les écoles et à l'espace Anna-Carnaud, sont placées dans un espace choisi, garantissant toute discrétion.

(*) Engagée contre la maltraitance infantile, l'association « Les Papillons » s'est donné pour mission de sortir, le plus tôt possible, les victimes du silence. « Si tu ne peux pas le dire, écris-le » peut-on lire au-dessus des boîtes aux lettres qu'elle installe depuis 2019 dans les établissements sportifs et scolaires.





© Sophie Thomas

107^e anniversaire de l'Armistice de 1918

La jeunesse jovinienne a participé, mardi 11 novembre, à la commémoration du 107^e anniversaire de l'Armistice de 1918 au Monument aux Morts. Des élèves de l'EREA ont lu une lettre de Poilu ; les classes à horaires aménagés « voix » du groupe scolaire Saint-Exupéry et du collège Marie-Noël ont chanté *Dans la plaine*, de Jean Absil, puis La Marseillaise et l'hymne européen, emmenés par leurs chefs de chœur. Des cadets de la gendarmerie accompagnaient les officiels lors des dépôts de gerbes. L'Harmonie de Joigny a assuré la partie musicale.

Dix ans

Mercredi 12 novembre en soirée, à la veille des dix ans des attentats de Paris (13 novembre 2015), un rassemblement républicain était organisé dans la cour de la mairie. Après un discours du maire Nicolas Soret, une minute de silence a été observée en hommage aux victimes, aux forces de secours et de sécurité, ainsi qu'au personnel soignant mobilisés le 13 novembre 2015 et après.



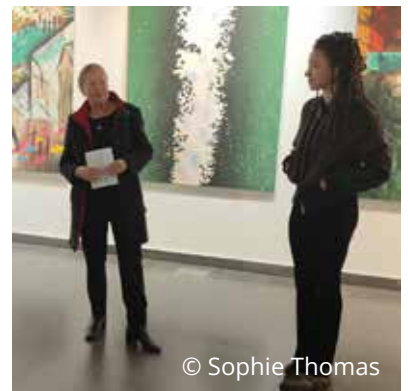
© Sophie Thomas



© Lilia Lapeu

À vélo

Un stage « Savoir rouler à vélo » s'est déroulé durant les vacances scolaires d'automne, avec les enfants du centre de loisirs. Ce stage était animé par l'Ufolep et financé par l'Etat, dans le cadre du contrat de Ville. Les enfants ont découvert le square pédagogique/piste de sécurité routière rénovés, situé à l'angle de la rue des Ingles et de la rue du Commerce.



© Sophie Thomas

Résidence

Durant six semaines à partir de la fin de l'été, l'espace Jean-de-Joigny a accueilli une jeune artiste dijonnaise en résidence, Elodie Armata. Elle a sillonné la commune chaque jour lors de marches quotidiennes pour la découvrir et ensuite, faire part, en peinture, de ses impressions et de son ressenti. Elodie Armata a exposé ses œuvres en novembre et décembre.

Salle Samuel Paty

Une salle de la Maison des associations porte désormais le nom de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 à la sortie de son collège dans les Yvelines, victime du terrorisme. Une plaque a été dévoilée par le maire, Nicolas Soret et son adjointe, Laurence Marchand, lors d'une cérémonie d'inauguration le samedi 18 octobre.



© Bernadette Monnier



© Ville de Joigny



© Adeline Millot

Premières lectures musicales dans les bibliothèques

Le premier festival Notes d'auteurs.res a été organisé par la médiathèque Olympe-de-Gouges et la bibliothèque de La Madeleine tout au long du mois d'octobre. Plus de 150 personnes de toutes les générations sont venues écouter les lectures musicales, créées par des talents joviniens. Merci aux auteurs Alice R. Babin, Emmanuel Robert-Espalieu, Eric Simard, Alexandra Zaba ainsi qu'aux musiciens Stéphanie Acquette, Matthieu Camilleri, Vladimir Kudryavtsev, Clara Muhlethaler et Audrey Coudeville pour leur participation au festival !

Pont de fer

Le pont de fer, reliant la plaine d'Epizy à la RD 943, a fait l'objet de travaux de sécurisation avec le remplacement complet de ses deux clôtures latérales dégradées. Les anciennes ont été retirées et de nouvelles posées. La pose d'un enrobé routier est prévue ultérieurement. Construit par la Ville de Joigny dans les années 1960 lors des travaux de l'autoroute A6, il permettait le passage des véhicules de chantier.



© Sophie Thomas

1er RVY

Il y a 81 ans, le 7 novembre 1944, le 1^{er} RVY quittait Joigny pour participer à la Libération de l'Alsace. Une cérémonie commémorant l'anniversaire de ce départ s'est déroulée dimanche 2 novembre, devant le mémorial de la mairie, avec une importante délégation de maires et d'élus venus des communes du pays de Thann.



© Ville de Joigny

Souvenir

Avec le comité de Joigny du Souvenir français et leur présidente Annie Toussaint, une cérémonie a eu lieu au carré militaire du cimetière, samedi 1^{er} novembre, en hommage à tous les morts pour la France. Les 159 tombes du carré militaire ont été fleuries par de jeunes Joviniennes et Joviniens.

DOSSIER

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux et à l'urbanisme

RÈGLES D'URBANISME : S'Y RETROUVER



Construire, démolir, agrandir, transformer... Ou, plus simplement, remplacer et/ou repeindre d'une autre couleur les volets, les menuiseries de sa maison, installer des panneaux photovoltaïques ou une pompe à chaleur, un abri de jardin, une clôture... Autant de projets et autant de questions par rapport à leur réalisation. Si les travaux d'entretien ou de réparation peuvent être réalisés sans autorisation particulière, d'autres nécessitent de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...) Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces demandes d'autorisation d'urbanisme, peuvent d'ailleurs s'effectuer en ligne : <https://gnau38.operis.fr/jovinien/gnau/#/>.

Dans les pages suivantes, nous faisons le point sur la réglementation et proposons de répondre, à travers notre illustration, aux questions les plus fréquemment posées en matière d'urbanisme. Le service urbanisme est à la disposition des habitants de Joigny, sur rendez-vous.

SERVICE URBANISME

6, quai de l'Hôpital 89300 Joigny
03 86 92 48 03
service.urbanisme@ccjovinien.fr





DOSSIER

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux et à l'urbanisme

QUELLES DEMANDES POUR QUELS TRAVAUX ?

Vous avez un projet de travaux ou d'installation d'équipement ? Des interventions, mais à certaines conditions, ne nécessitent pas de formalités particulières (*). Notre visuel, à découvrir dans ce dossier du magazine Joigny infos, a été créé dans l'objectif de vous guider quant aux démarches à mener.

Ces démarches débutent par une demande d'autorisation d'urbanisme ; autorisation variant selon le type de projet (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...). La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la collectivité de vérifier que les travaux sont conformes au code de l'urbanisme ainsi qu'aux règlements locaux. Le délai d'instruction varie selon le type d'autorisation et la localisation des travaux ou du projet (périmètre de protection des monuments historiques par exemple).

Les certificats d'urbanisme. Le certificat d'urbanisme informatif détaille les règles d'urbanisme applicables sur un terrain. Le certificat d'urbanisme opérationnel, quant à lui n'est pas obligatoire mais permet de vérifier que le projet est réalisable.

Comment s'y prendre ? Les demandes d'urbanisme peuvent être déposées sous forme numérique (obligatoire pour les personnes morales). Les dépôts des dossiers « papier » restent toujours possibles pour les particuliers auprès du service urbanisme, sur rendez-vous ou par courrier postal adressé à la mairie de Joigny.

Les imprimés Cerfa, ainsi que la liste des pièces à joindre au dossier sont téléchargeables depuis le site www.service-public.fr

Il est impératif de respecter les procédures et de bénéficier des autorisations avant de commencer les travaux, sous peine d'infraction au code de l'urbanisme. Les travaux autorisés doivent être affichés sur le chantier, dès l'obtention de l'autorisation (visible depuis la voie publique).

(*) Attention : même en l'absence de formalités, les règles du PLUi et du PSMV doivent être appliquées. Ces documents sont disponibles en ligne sur le site internet de la Ville de Joigny et de la Communauté de Communes du Jovinien.

ADRESSES UTILES

Maison de l'habitat du Jovinien

2, quai du 1^{er} Dragons
89300 Joigny
03 86 92 48 30
maisondelhabitat@ccjovinien.fr

Mairie de Joigny

3, quai du 1^{er} Dragons
89300 Joigny
03 86 92 48 00
accueil.joigny@ville-joigny.fr

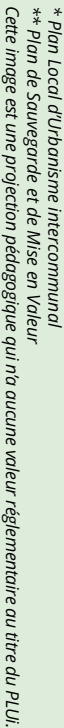
Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne (CAUE)

11, rue du 4 septembre
89000 Auxerre
03 58 43 80 33
accueil@caue89.fr

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

3, rue Monge
89010 Auxerre cedex
03 86 52 38 84
udap.yonne@culture.gouv.fr

« Les règles du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site Patrimonial Remarquable (SPR) de Joigny doivent être appliquées »



HOMMAGE

Nicolas Soret | Président de la Communauté de Communes du Jovinien, Maire de Joigny

BERNARD MORAINÉ, MAIRE DE 2008 À 2020, S'EST ÉTEINT

Bernard Moraine, maire de Joigny de 2008 à 2020, maire honoraire, conseiller municipal, conseiller communautaire, chevalier de la Légion d'honneur, nous a quittés lundi 15 décembre 2025. Il était âgé de 71 ans et luttait contre la maladie. Ses obsèques, célébrées dans une grande émotion, ont eu lieu samedi 20 décembre en l'église Saint-Jean. Elles ont réuni plus de 600 personnes. Un rassemblement était organisé, après la cérémonie, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

A Joigny, « la plus belle ville du monde » comme il aimait tant le dire, personne n'a oublié Bernard Moraine. Devenu maire de Joigny en 2008, il a été réélu en septembre 2009 (les élections municipales avaient été annulées en juillet 2009), puis en mars 2014. L'ancien maire n'avait pas souhaité se représenter en 2020.

Le parcours de Bernard Moraine, né le 22 mai 1954 dans le Périgord, a été intensément marqué par son engagement associatif. On retiendra notamment qu'il fut à l'origine de la création de l'association de La Madeleine, le premier comité de quartier du

département de l'Yonne, en 1978. Bernard Moraine poursuit la même année avec la fondation de l'association France-Immigrés qui avait pour but le rapprochement et le dialogue avec les communautés étrangères. Il prendra aussi la tête de l'association Dix heures de l'après-midi. Suivra l'organisation d'une cinquantaine de concerts, dont celui des groupes Téléphone, Trust, Carte de séjour. En 1981, alors que le nouveau président de la République François Mitterrand s'apprête à autoriser les radios libres, Bernard Moraine est à la manœuvre pour la création de l'association Radio Triage, dans la commune voisine de Migennes. Après l'avoir longtemps présidée, il en deviendra le directeur jusqu'à sa retraite le 1er janvier 2016, avec le statut de journaliste professionnel.

« Élu au conseil municipal pour la première fois en 2001 »

Cet engagement associatif l'a naturellement conduit à l'engagement politique. Jamais pourtant Bernard Moraine n'a adhéré à un parti. Bernard Moraine était présent sur toutes les listes présentées par la gauche lors des élections municipales à Joigny depuis 1977, sous les directions de Serge Caselli, de Pierre Borderieux, de Joël Florot, de Claude Josselin.

En 2001, Bernard Moraine est désigné tête de liste. Cette liste ne sera pas élue mais ces élections lui permettront de devenir conseiller municipal, puis en 2003, conseiller communautaire (date de création de la communauté de communes du Jovinien, le 1er janvier), dans l'opposition. Puis arrive 2008.

Les deux mandats de Bernard Moraine auront été marqués par d'importantes réalisations et d'importants changements. Par un important séisme, également, provoqué par le départ de la commune du 28e Groupe géographique. Une nouvelle annoncée dès le début du mandat. Transformation du quartier de La Madeleine grâce à son entrée dans la Politique de la Ville, construction du cinéma, de la médiathèque, création de la Petite navette, réhabilitation de l'ancien site militaire, mise en place des premiers outils pour la réhabilitation du centre ancien... Nous pouvons ajouter à la liste la création de nouveaux festivals, d'une offre culturelle revisitée, l'arrivée du terrain de foot synthétique au stade de La Madeleine, la création de Joigny plage qui fut la première du genre dans l'Yonne.

Bernard Moraine, également passionné de rugby, de musique, a tant donné pour sa ville et ses habitants, a tant donné pour le bien-vivre ensemble à Joigny. Il aimait ce rôle de « rassembleur ». Joigny n'oubliera pas Bernard Moraine.

Vos messages. En mairie, deux registres de condoléances ont été ouverts pour recueillir vos messages et hommages. Ils ont été remis à la famille de Bernard Moraine.



SIMPLIFIEZ VOS FACTURES D'EAU !



Simplifiez vos factures d'eau avec la mensualisation ! Deux factures sont établies, à six mois d'intervalle : l'une basée sur l'index réel et l'autre, sur un index estimé. Mais la Ville de Joigny propose aux foyers qui le souhaitent de payer chaque mois, en mettant en place la mensualisation des factures d'eau. Attention : ce système s'adresse uniquement aux habitants de la commune.

Les avantages :

- le budget est maîtrisé : plus de surprise, le même montant chaque mois est payé ;
- sérénité : fini la prévision des échéances, les paiements sont lissés sur l'année ;
- souplesse : un simple prélèvement automatique, vous n'avez plus rien à gérer ;
- gratuit et sans frais : le service est entièrement gratuit.

Comment mettre en place la mensualisation ? Votre consommation annuelle est estimée sur la base de vos relevés précédents. Puis :

- vous fournissez un relevé d'identité bancaire et une pièce d'identité ;

- un mandat de prélèvement SEPA est à signer et à retourner ;
- dix mensualités identiques, de janvier à octobre, sont prélevées ;
- une régularisation est faite en décembre, en fonction de votre consommation réelle.

Rappelons que le service eau potable / assainissement se décompose en deux parties que l'on retrouve dans les factures : la part fixe, qui couvre les frais fixes du service (charge de personnel, assurances...), c'est-à-dire tout ce qui ne varie pas en fonction des volumes produits ou distribués et la part variable, qui est, elle, proportionnelle à la consommation.

On peut également payer ses factures en ligne, par carte bancaire, via le site internet <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

En savoir plus. Contactez le service des eaux de la Ville de Joigny, quai de l'Hôpital aux services techniques municipaux (le service des eaux est ouvert le lundi, le jeudi et le mercredi de 8h30 à 12h puis de 14h à 17h, le mardi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 16h30). Téléphone : 03 86 92 48 19, courriel : service.eau@ville-joigny.fr

LE CHEMIN DE CROIX RETROUVÉ !



© Anthony Prosper



Les chantiers occasionnent parfois de belles surprises ! Ce fut le cas au début du mois d'octobre.

Depuis le début de cette année 2025 en effet, l'église Saint Jean-Baptiste connaît d'importants travaux : il s'agit de la réfection des bas-côtés nord (lire le Joigny infos numéro 152). Parmi ces travaux, la reprise la toiture de la Sacristie.

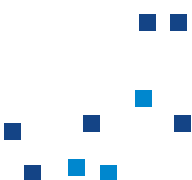
Au cours des opérations, chacun constate que dans la sous-pente de la Sacristie se trouve tout un bric-à-brac de choses entassées depuis, visiblement, des années – gravats par exemple, mais aussi tuiles, planches, tôles, chaises et bancs hors d'usage, etc. Décision est donc prise de profiter du chantier en cours pour vider ces combles et tout nettoyer. C'est ainsi que six bennes complètes ont été remplies...

Et là, parmi cet entassement d'objets et de détrit, se trouvaient au fond de la sous-pente les 14 stations du Chemin de croix qui auparavant, ornaient l'église Saint Jean-Baptiste. Les tableaux, tout ornés de bois,

avec pour chacun une phrase explicative (exemple : « Jésus tombe pour la première fois ») ont été déclarés perdus par la Ville de Joigny au début des années 1960 (en 1962 exactement). Ils datent du XIX^e siècle, sont l'œuvre de Louis Beau et commémorent la Passion du Christ en illustrant les 14 moments particuliers de celle-ci. Trois de ces tableaux ont été présentés aux élus et au public présent en introduction de la séance du conseil municipal du lundi 17 novembre.

L'ensemble du Chemin de croix, qui est donc au complet, est désormais en lieu sûr. Mais le mystère reste entier et les services mènent tout un travail afin d'en apprendre plus sur ces 14 stations. Personne ne sait également dire quand et pourquoi le Chemin de croix a ainsi été remisé, pour finalement être oublié pendant plus de soixante ans.

L'église Saint Jean-Baptiste est un monument classé, comme l'ensemble de son mobilier. Une subvention sera sollicitée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour engager la restauration du Chemin de croix.



URBANISME

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux et à l'urbanisme

BELLE-CROIX : UN PARKING, DES JARDINS



© Jérôme Prainito



Lancés en septembre dernier pour une durée de sept mois, les travaux liés au projet d'aménagement du chemin de Belle-Croix - qui va de la rue du Luxembourg à l'avenue de Hanover - et des abords du pôle enfance et de la citoyenneté Anna-Carnaud sont le fruit d'une réflexion engagée depuis plusieurs années. Initialement pensé pour accompagner la construction du pôle enfance et de la citoyenneté Anna-Carnaud, ouvert depuis septembre 2023, ce chantier, porté par la communauté de communes du Joviniens et la Ville de Joigny, s'inscrit dans une politique locale de transition écologique et de valorisation des espaces publics. Il vise à améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, tout en créant un espace vert accessible à tous.

Le projet dans son ensemble prévoit :

- la réfection complète du chemin de Belle-Croix : enfouissement des réseaux, assainissement, voirie et trottoirs ;
- la création d'un parking perméable de 46 places dont 2 pour les personnes à mobilité réduite ;
- l'aménagement de deux jardins de pluie pour infiltrer et dépolluer les eaux de ruissellement ;
- la reconversion d'une friche en arboretum, avec plantations locales et accueil de la petite faune.

Le coût total du projet s'élève à 1.191.784 € HT, financé par : l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 613.450 € (51,5 %) ; l'État via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 339.977 € (28,5 %) – en attente de décision ; la Ville de Joigny sur son droit à dépense voirie géré par la communauté de communes du Joviniens pour 238.357 € (20 %).

Info plus. Le calvaire et la croix, qui étaient situés à l'angle du chemin de Belle-Croix et de l'avenue de Hanover, ont été retirés avant le début des travaux, dès fin août. Il s'agissait de les protéger durant le chantier. Lorsque les travaux seront achevés, le calvaire et la croix retrouveront leur emplacement initial.

« Un projet au service de la transition écologique et du cadre de vie. »

INTERCOMMUNALITÉ

Frédérique Colas | Conseillère départementale, première adjointe au maire

DES TROPHÉES REMIS AUX ENTREPRISES



© Sophie Thomas



Jeudi 4 décembre, à la salle des fêtes de Saint-Julien-du-Sault, la communauté de communes du Joviniens - compétente en matière de développement économique sur le territoire, et d'accompagnement des entrepreneurs - organisait sa deuxième Soirée des entreprises.

Plus d'une centaine de participants, représentant une soixantaine d'entreprises et commerces du Joviniens, de tous secteurs d'activité, ainsi que différents partenaires, ont été accueillis.

L'objectif de cette Soirée était notamment de valoriser le riche tissu économique du Joviniens. Il s'agissait aussi de permettre des rencontres entre entrepreneurs locaux. Ces entrepreneurs ont assisté au témoignage de Jean-Claude Duval, président-fondateur d'une entreprise basée à Venoy, dans l'Auxerrois : Agrafes Viti 4.0. Spécialiste du monde viticole, Jean-Claude Duval et son associé, Jean-Yves Desbordes, ont créé en 2022 leur société proposant un concept unique : les agrafes de palissage zéro déchets.

Des trophées ont ensuite été remis à plusieurs entreprises et commerces. Les lauréats ont été sélectionnés par la commission développement

économique de la communauté de communes du Joviniens.

Voici le palmarès.

Catégorie artisanat d'excellence. Lauréat : Concept Art et Zinc. Dirigeant : Romain Sapin. **Commerce de proximité.** Lauréate : La boutique de Lalie, à Joigny. Dirigeante : Stéphanie Le Coguic. **Compétences/Formation.** Lauréat : Zillenum alternance, à Joigny. Dirigeant : Samir Mokkedem. **Coopération/Partenariat.** Lauréat : le château du Feÿ, à Villecien. Dirigeante : Jessica Angel. **Economie circulaire.** Lauréat : Mettetal Création, à Saint-Julien-du-Sault. Dirigeants : Thomas et Nicolas Mettetal. **Engagement local.** Lauréat : BR équipement, à Joigny. Dirigeant : Frédéric Granseigne. **Entreprise familiale.** Lauréat : Intermarché, à Joigny. Dirigeant : Julien Simonnet. **Jeune entreprise.** Lauréat : Chez Marcel, à Joigny. Dirigeant : Loïc Vauthier. **Innovation.** Lauréat : SCANI, à Joigny. Dirigeant : Alfred Urban. **Mobilité durable.** Lauréat : Berner, à Saint-Julien-du-Sault. Dirigeant : André Kulas. **Résilience.** Lauréat : Toutherm', à Joigny. Dirigeant : Ludovic Gautard. **Coup de cœur du jury.** Lauréat : établissements Leresche, à Saint-Julien-du-Sault. Dirigeant : Xavier Marquis.

INTERCOMMUNALITÉ

Nicolas Soret | Président de la Communauté de Communes du Jovinien, Maire de Joigny

LA PISCINE PREND LE NOM DE PHILIPPE AUBERGER



Lors d'une cérémonie organisée samedi 31 janvier après-midi, la piscine intercommunale, située rue Lavoisier à Joigny, a officiellement pris le nom de Philippe Auberger. Une plaque a été dévoilée, en sa présence.

Philippe Auberger a été maire de Joigny durant 31 ans, de 1977 à 2008. Il a également été le premier président de la communauté de communes du Jovinien (CCJ) de 2003 (date de la création de la CCJ, le 1^{er} janvier) à 2008, vice-président du conseil général de l'Yonne de 1982 à 2001, député de la 3^e circonscription de l'Yonne de 1986 à 2007 et rapporteur général du budget de 1993 à 1997. Philippe Auberger a marqué l'histoire de Joigny et du territoire.

Joigny a été la deuxième ville de l'Yonne, après Avallon, à s'équiper d'une piscine. C'était en 1971. Sous l'impulsion de Philippe Auberger, en 1998, la piscine a bénéficié d'une rénovation complète, permettant sa modernisation et son adaptation aux besoins contemporains, avant son transfert à la communauté de communes du Jovinien. Les travaux avaient débuté en septembre 1996. Cette rénovation, qui a donné à la

piscine la physionomie qu'on lui connaît, a contribué à préserver et à valoriser un équipement essentiel pour la pratique sportive, l'apprentissage de la natation, les loisirs, dans un contexte où la sécurité aquatique et l'accès au sport pour tous sont des priorités.

Aujourd'hui, onze agents, dont six maîtres-nageurs, travaillent à la piscine qui est intercommunale depuis le 1^{er} septembre 2013. L'équipement (six lignes d'eau de 25 mètres, un plongoir mais aussi un petit bassin et une tribune) est très prisé. En dehors du grand public, la piscine accueille toutes les écoles primaires de Joigny et de la communauté de communes, les collèges de Joigny comme ceux d'Aillant et Charny, le lycée, l'Erea, l'US Joigny natation et les deux clubs de plongée, l'association Accueil des villes françaises, le club Cœur et santé. Les pompiers, les gendarmes, les CRS disposent aussi d'un créneau pour s'entraîner.

« 1 250 m³ d'eau pour remplir le grand bassin »

UNE ANNÉE D'EXPOS À JEAN-DE-JOIGNY



L'espace municipal dédié à l'art contemporain Jean-de-Joigny, place Jean-de-Joigny, rouvrira pour une nouvelle année d'expositions au mois de mars. Le site a connu une année 2025 exceptionnelle en termes de fréquentation, avec un nombre record de visiteurs depuis que l'espace Jean-de-Joigny existe – près de 9.000 – pour une seule l'exposition : celle de l'été, consacrée au street-art.

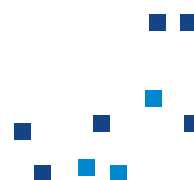
En 2026, l'espace Jean-de-Joigny accueillera cinq expositions. Du 21 mars au 4 mai : **Mehdi Shineshen** ; du 15 mai au 28 juin : **Barbara Navi** ; du 10 juillet au 23 août : **Speedy Graphito** ; du 18 septembre au 31 octobre : **projet d'art numérique** et du 6 novembre au 20 décembre, un(e) artiste sera reçu en **résidence de création**.

En ce début d'année 2025, l'espace Jean-de-Joigny accueille une exposition consacrée à l'artiste peintre **Emilie Desjeux**, née à Joigny en 1861, décédée à Paris en 1957. Elle repose au cimetière de Bussy-en-Othe. L'exposition qui lui est consacrée est pilotée par l'association culturelle et d'études de Joigny (ACEJ).

Comme les autres années, au sein du site du haut de la rue piétonne, les visiteurs découvriront différents univers, différents travaux en présence, régulièrement, des artistes eux-mêmes. Chaque exposition, que l'on peut découvrir y compris les week-ends et les jours fériés, s'accompagne d'une programmation de rencontres, ateliers, conférences avec les artistes, ou bien de concerts et/ou performances. De même, un dispositif de médiation, qui facilite la découverte des œuvres d'art auprès des jeunes et des scolaires des établissements de la commune, est proposé par la médiatrice culturelle de la Ville de Joigny.

En savoir plus. Espace Jean-de-Joigny, place Jean-de-Joigny. Tel. 03 86 62 53 91, courriel : espace.jean-de-joigny@ville-joigny.fr

Ouvert les mercredis, vendredis et samedis de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h. En juillet et août : les mercredis, samedis et dimanches de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés, de 15h30 à 19h. L'entrée est libre.



LA VILLE RÉCOMPENSE SES SPORTIFS ET BÉNÉVOLES



© Loan Volet



La Ville de Joigny a récompensé ses sportives, sportifs et bénévoles lors d'une soirée organisée dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. L'occasion, comme chaque année depuis 2022, d'honorer celles et ceux qui portent haut les couleurs de notre ville puis celles et ceux qui les encadrent, les entraînent. Un total de 57 diplômes a été remis. Le palmarès 2025 est le suivant.

Performance collective féminine. Danse Harmonies : Emmy Butin et Romane Jaccon. USJ athlétisme : Emilie Gruss, Sabrina Huard, Virginie Montagnon et Valentine Marie.

Performance collective masculine. USJ tennis : Tom Granseigne, Fabien Plautz, Romain Parent, Benjamin Compérat, Arthur Jamain, Cyril Mekdjian, Yann Chandivert. USJ basket : Nyle Gaucher, Larry Tchande-Weyio, Alex Tchande-Weyio, Maxence Choleau, Sofiane El Azami, Gaël Lavieille, Orcy Babela, Charley Benice, Ilan Tomse, Tobias Asuquo, Yoann Azerot, Ayoub Ben Khalifa, Khalel Charifou. USJ tennis de table : Aymeric Olivier, Léandre Delille, Luis Marques, Rwan Marques, Lucas Charon.

Espoir moins de 21 ans. Fleur Rabut (Danse Harmonies), Tao Jenny (USJ karaté), Maëlle Bodin (USJ karaté), Innaha Thoinot (USJ aikido), Yemima Aboh (USJ aikido), Imania Aboh (USJ aikido), Hidaya Lheoui (USJ aikido), Imanol Foncelot-Lethimonnier (USJ judo).

Prix de l'association pour la santé et le bien-être. Accueil des villes françaises, association d'air soft 3^e escadron de dragons.

Prix du bénévolat arbitre. Rémi Pereira de Rezende (USJ karaté), Frédéric Pereire de Rezende (USJ karaté).

Prix du bénévolat encadrant/coach. Docteur Guy Vincent (AVF), Michel Taurino (USJ tennis), Gilles Regnier (USJ tennis de table), Capucine Barat et Sylvie Noël (USJ athlétisme).

Prix honorifique du bénévolat (ancienneté). Isabelle Lachaume (USJ volley), Françoise Badin (USJ basket), Jean-Pierre Zirnhelt (USJ aikido), Philippe Bertin (USJ aikido), Bernard Calmus (club canin), Catherine Fontaine (USJ football), Anne-Marie Floreau (USJ football), Bruno Martin (USJ football), Daniel Rabiant (groupe d'aéromodélisme maillotin).

Félicitations à toutes et tous !

GERMAIN BOFFRAND, HOMME DE L'ART



© Anthony Prosper



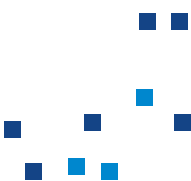
La rue Boffrand, jadis rue des Boucheries, puis, rue de l'Hôtel de Ville, doit son nom à l'architecte royal Germain Boffrand (1667-1754).

Homme de l'art reconnu par ses pairs, il vint dans notre cité pour la reconstruction du pont Saint-Nicolas dont trois arches s'étaient écroulées en 1725 suite à plusieurs crues. Les travaux s'achevèrent le 16 août 1728 et le pont fut ouvert au public le 7 octobre suivant.

Profitant de sa présence à Joigny, les édiles lui demandèrent d'établir les plans pour un nouvel Hôtel de Ville. Un devis fut rédigé, sous la directive de Boffrand. L'adjudication eut lieu le samedi 12 janvier 1726. Les travaux de construction terminés, la réception définitive du chantier se déroula le 24 juillet 1728 en présence de Germain Boffrand. Il restait encore à finir de meubler les salles et quelques travaux intérieurs. Le coût total des travaux de l'Hôtel de Ville s'éleva à 43.572 livres tournois, ce qui équivaut approximativement aujourd'hui à la somme arrondie de 550.000 €.

Il est né à Nantes. À l'âge de 14 ans, il se rendit à Paris afin d'étudier la sculpture et l'architecture. Son oncle l'introduisit dans les milieux mondains et il fut remarqué par le premier architecte de Louis XIV, Jules Hardouin-Mansart, dont il devint l'élève. Il lui confia la surveillance de la construction de l'Orangerie du château de Versailles, puis, celle de la place Vendôme à Paris. Nommé conservateur du bureau des dessins des Bâtiments royaux, il quitta sa fonction en 1699 et se mit alors à travailler aussi pour une clientèle privée. On lui doit de nombreux édifices en France et à l'étranger : hôtels particuliers à Paris et en Lorraine, demeures prestigieuses. Boffrand travailla aussi pour les hôpitaux de Paris et quelques édifices religieux. On lui doit également des ouvrages de génie civil. Dans l'Yonne, il supervisa la construction du pont de Sens, dont on retrouve les plans dans son Livre d'architecture paru en 1745.

« Le pont perd 3 arches après les crues »



Liste "Pour vous. Avec vous."

Jusqu'au terme du mandat

L'action municipale se poursuit dans le respect du cadre démocratique et des responsabilités confiées aux élus, jusqu'au terme du mandat.

À ce titre, nous poursuivons nos efforts comme sur la première phase des travaux des quais qui se déroule conformément au calendrier prévu. Elle entre dans sa phase finale et s'achèvera au cours du premier trimestre.

Parallèlement, la collectivité continue d'intervenir sur la vieille ville, notamment sur le 1, quai Ragobert, ainsi que sur différents bâtiments patrimoniaux, au fil des besoins identifiés et des contraintes techniques propres à ce secteur.

Les travaux de la salle omnisports, quant à eux, doivent démarrer au début de l'année 2026. Ce projet répond à des besoins identifiés de longue date et a fait l'objet d'un travail avec les associations et les utilisateurs concernés.

Enfin, dans un contexte budgétaire et institutionnel exigeant, et à l'approche des élections municipales de mars, la majorité municipale veille à assurer le fonctionnement régulier de la collectivité en ce début d'année 2026. Le vote du budget primitif sera, conformément aux usages républicains, laissé à la responsabilité de la future équipe municipale.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - Nicolas Soret - facebook : Pourvousavecvous2020

Liste "L'Union pour le Jovinien"

A bientôt !

C'est la dernière fois que notre groupe écrit sa Tribune Libre dans le Joigny Infos. Nous siégeons dans l'opposition municipale depuis 12 ans et, selon toute vraisemblance, nous ne retrouverons pas ces bancs en mars prochain. Qu'il nous soit dès lors permis de vous remercier très chaleureusement ; de remercier les bénévoles, les « petites-mains » et tous ceux qui ont apporté leur aide précieuse au bon accomplissement de nos mandats. Nous tenons également à remercier les agents de la collectivité, leur loyauté sans faille à notre ville est un exemple. Mais comme dit l'adage « le pouvoir n'use que celui qui ne l'a pas », et force est de constater que passer plus d'une décennie dans l'opposition, ça use ! Nous espérons avoir été à la hauteur de vos attentes, servir Joigny aura été un immense honneur.

Dans quelques semaines se tiendra l'élection municipale. Entre expérience et nouveauté, vous aurez un choix crucial à faire pour le devenir de notre cité. Joigny a besoin d'une attention continue avec des élus sérieux qui connaissent le fonctionnement et les compétences d'une commune. Notre ville est pleine de richesses et de vitalité, mais reste dans l'espérance d'un nouvel élan. Puisse la future majorité avoir toujours le souci du bien commun pour Joigny, pour vous.

Le groupe de la droite et du centre - Nicolas Deiller, Céline Fouquereau, Jacques Courtat - facebook : L'Union pour le Jovinien

Liste "Collectif Citoyen pour Joigny"

Clap de fin

En Mars prochain, vous serez appelé à élire une nouvelle équipe municipale. Cette tribune est donc la dernière. Au moment où nous écrivons ces lignes, deux candidats se sont déclarés, l'un sans étiquette politique, et l'autre soutenu par l'extrême droite. Il est fort probable que le Maire, ou un(e) de ses proches, annonce à son tour se lancer dans la course. En ce qui nous concerne, nous nous étions présentés à vos suffrages dans une liste apolitique. Nous vous avons démontré qu'il était possible de se mettre au service de l'ensemble des joviens, même si individuellement nous avions nos propres convictions. Pendant ces 6 ans, nous avons toujours défendu vos intérêts et avons été vigilants sur de nombreux sujets, tels l'imposition, l'endettement, les subventions aux associations, les investissements, la voirie, le futur Musée de la Résistance, les quais de l'Yonne, la réfection de la salle omnisports. Mais le collectif que nous avons créé ne présentera pas de liste. Dans le texte initial, nous souhaitions conclure notre tribune sur une note positive en nous réjouissant de l'arrivée, à Joigny, d'une start-up très prometteuse, qu'Auxerre et Dijon convoitaient, spécialisée dans le recyclage du polyamide de nos vêtements, grâce à un procédé « vert » unique au monde. Malheureusement, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre ancien maire. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. C'était un homme attachant, altruiste et bienveillant. Chers Joviens, nous vous souhaitons tous nos vœux pour 2026.

Collectif Citoyen pour Joigny - Thierry Leau, Dorothée Bricout, Richard Prost - www.collectifpourjoigny.fr - facebook : @collectifpourjoigny

Horaires d'ouverture du service scolaire

Depuis le 1er octobre 2025, les horaires d'ouverture au public du service scolaire de la mairie de Joigny, situé à la Maison de l'enfance et de la citoyenneté Anna-Carnaud, rue du Luxembourg, sont les suivants : lundi de 14h à 17h (fermeture le matin), mardi de 8h30 à 12h (fermeture l'après-midi), mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi de 8h30 à 12h (fermeture l'après-midi).

Point d'information sur les modes d'accueil des jeunes enfants

Tous les premiers mardis du mois, à 17h, les locaux du centre social La Fabrik (5, rue Jules Dumont d'Urville derrière le cinéma) accueillent un Point d'information sur les modes d'accueil des jeunes enfants (PIMA). Les familles peuvent se renseigner sur les structures accueillant les tout-petits et sur les différentes modes de garde, puis effectuer une pré-inscription. Tél. 06 32 89 60 62.

Centre des finances publiques

Le centre des finances publiques a déménagé. Il a quitté ses locaux près de la mairie de Joigny pour rejoindre un bâtiment de l'ancien 28e Groupe géographique. La nouvelle adresse est 3, rue Jean-François de la Pérouse. Le centre des finances publiques est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h sans rendez-vous et les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h, sur rendez-vous. Contact : www.impots.gouv.fr

Opération Tranquillité vacances

Vous partez en vacances à l'occasion des fêtes de fin d'année ? Pensez à signaler votre départ à la Police municipale de Joigny qui assurera une surveillance plus particulière de votre résidence dans le cadre du dispositif Tranquillité vacances.

Pour cela, il suffit de remplir un formulaire, disponible auprès du bureau de la police municipale, situé place Jean-de-Joigny, ainsi qu'à la mairie. Ce formulaire est ensuite à déposer ou à envoyer à la police municipale ou à la mairie. Contacts : 03 86 62 09 38, mail : police.municipale@ville-joigny.fr. On peut aussi bénéficier du dispositif Tranquillité vacances (entièrement gratuit) en se rapprochant de la brigade de gendarmerie de Joigny (10, rue du Maillet d'Or. Tél. 03 86 19 34 50).

Gratuité de l'inscription dans les bibliothèques

Nous rappelons que l'abonnement à la médiathèque Olympe-de-Gouges et à la bibliothèque de La Madeleine est gratuit pour toutes et tous, personnes majeures comme mineure, habitat ou non de Joigny. L'inscription se fait à l'accueil de la médiathèque ou à la bibliothèque, sur présentation : d'une pièce d'identité (celle de l'un des parents pour l'inscription des enfants) et d'un justificatif de domicile de moins de deux mois. La présence d'un adulte est indispensable pour toute inscription d'un enfant de moins de 13 ans. Contact : 03 86 91 47 52 (médiathèque), 03 86 62 13 19 (bibliothèque).

Mairie : 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - <http://www.ville-joigny.fr> - Facebook : ville de Joigny
Tél. **03 86 92 48 00** - Fax : **03 86 92 48 01** - mairie@ville-joigny.fr

Ouverte les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardis de 13h30 à 17h, vendredis de 13h30 à 16h30 – permanence du service population les samedis de 8h à 12h.

Cartes nationales d'identité et passeports : uniquement sur rendez-vous

Police municipale : place Jean de Joigny du lundi au samedi midi. Tél. & fax **03 86 62 09 38**

police.municipale@ville-joigny.fr - mickael.mestre@ville-joigny.fr

Déchèteries : Joigny et Saint-Julien-du-Sault, jusqu'au 31 mars, le lundi de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h et le samedi, de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

Pharmacies : Les officines ouvertes le lundi - Matin et après-midi : pharmacies du Marché (14 quai Ragobert) et pharmacie de l'Hôpital (14 av. Gambetta).

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche : composez le 3237 (service audiotel - 0,34 € la minute)

Violences conjugales : **3919**, n° d'appel national gratuit depuis un poste fixe

AVEZ-VOUS PENSÉ...



À RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?



LA MAISON DE L'HABITAT
du Jovinien

03 86 92 48 30

2 QUAI DU 1^{ER} DRAGONS 89300 JOIGNY

SERVICE PUBLIC NEUTRE ET GRATUIT